



Renseignements pension alimentaire

Par **Walck**, le **28/10/2009** à **14:20**

Bonjour,

J'ai 77 ans, divorcé, un fils de 20ans qui maintenant ne vit plus avec sa mère.

Depuis une année je lui règle directement la pension alimentaire qui se monte à 330 Euros. Il

vient de passer son BTS de mécanicien dans l'aviation. Maintenant

il voudrai faire des études pour devenir pilote de ligne. les études coutent pas

mal d'argent. Aussi pour avoir les moyens il me demande si c'était possible de

lui régler d'avance 3 ou 4 années de cette pension alimentaire.

Pour ma part m'obligerai de faire un retrait sur une assurance vie, mais je ne suis pas contre, si cela peut l'aider.

Je voudrais savoir si cela peut ce faire, et si je ne court pas le risque qu'éventuellement un jour en puisse me reprocher de ne pas payer mensuellement cette pension. Merci de votre

Réponse